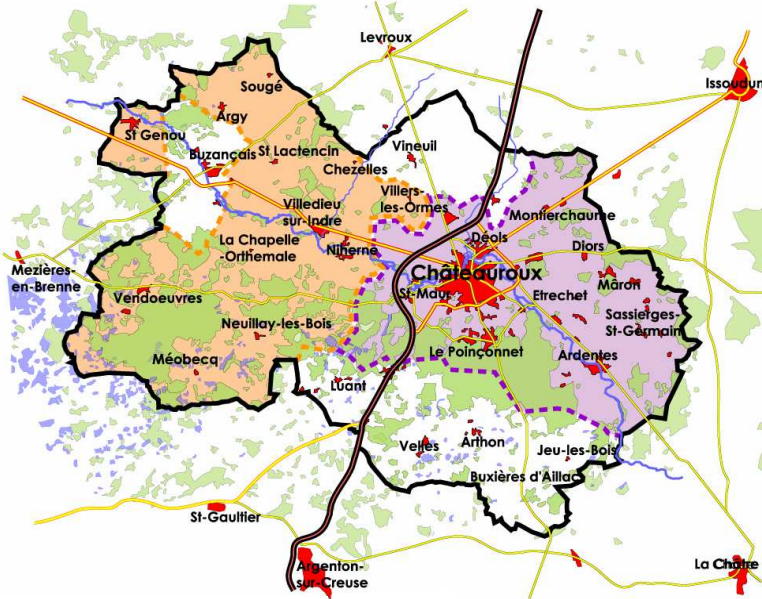


LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS CASTELROUSSIN - VAL DE L'INDRE :

un outil pour mieux aménager et développer notre territoire

Quel territoire ?

30 communes – 92 700 habitants – 115 130 hectares



Qu'est ce qu'un SCOT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale est le document qui définit et planifie à long terme tous les aspects de l'aménagement d'un territoire dans le cadre du développement durable.

Il servira de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles portant sur les questions de l'habitat, des déplacements, de développement économique, de l'environnement...

Il précise les orientations générales de l'organisation de l'espace, les grands équilibres entre les espaces urbains et les espaces naturels et agricoles.

Le Développement Durable...

C'est le mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures.

Il doit concilier les exigences de développement économique, de progrès social et de préservation de l'environnement.

3 pistes de travail :

Organiser notre territoire autour d'une agglomération attractive tout en renforçant les pôles urbains secondaires :

L'agglomération doit voir ses fonctions de métropole se renforcer autour de sa ville centre. En première et deuxième couronnes, il est important de conforter les pôles urbains structurants d'Ardentes, de Buzançais et de Villedieu - Niherne, en proposant une offre diversifiée de logements et de services à la population. Pour mieux se déplacer, certains aménagements routiers, prenant en compte les différents types de déplacement : proximité, échanges entre pôles urbains, véhicules et poids lourds qui transitent par notre territoire, mais aussi pistes cyclables et transports en commun... s'avèrent nécessaires.

Renouveler les dynamiques de développement économique en valorisant les opportunités locales :

Notre territoire dispose d'atouts économique, certains traditionnels et anciens, d'autres plus récents, voire en devenir. Il faut les valoriser de manière volontariste. Des stratégies de développement peuvent ainsi être confortées dans les domaines de la logistique, de l'agroalimentaire ou de la valorisation de nos activités agricoles. Les fonctions économiques, urbaines doivent aussi être renforcées : activités tertiaires, artisanat, services à la population, tourisme... Concernant les zones d'activités, il nous faut aussi prévoir une offre renouvelée et adaptée aux besoins actuels des entreprises : améliorer et développer les sites existants, identifier des sites d'accueil pour demain...

Valoriser et rendre lisibles les patrimoines locaux, dans leur diversité :

Plusieurs grands dossiers relèvent de cette volonté : l'environnement avec en autres la préservation et la gestion de la ressource en eau, les éléments remarquables du paysage avec notamment les vallées, les espaces boisés et la Brenne, ainsi que ceux du patrimoine urbain et architectural réparti sur l'ensemble du territoire. Les espaces en mutation, comme les « franges urbaines » par exemple doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Le mot de Michel Blondeau Président du SCOT :

La qualité de vie constitue un atout de notre territoire. Cet atout est précaire alors que nous devons le valoriser comme un critère d'attractivité résidentielle et économique. A cette fin, il existe beaucoup d'outils à notre disposition. Le SCOT est celui qui permettra de préciser les principes généraux qui fixeront le cadre des futures politiques de développement et opérations d'aménagement.

Pour réussir ce challenge, nous devons le partager avec la population. Nous continuerons donc à vous informer car il nous importe que vous puissiez suivre ce travail au plus près en y apportant votre contribution.